

Compte rendu du conseil municipal de la commune de Tarentaise (Loire) en date du 14 mars 2019

Présents : Mmes Évelyne ESTELLÉ, Michèle PEYRON, Martine VIALLET, Josiane PASCAL (jusqu'à 22 heures), MM. Louis BESSON, Mickaël BLACHON, Daniel OPRANDI, Jacques BROUSSOU.

Absents : Mme Josiane PASCAL (à partir de 22 heures, pouvoir donné à Martine VIALLET)

Secrétaire de séance : Louis BESSON.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 21 heures.

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 17 janvier 2019

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

Madame le Maire demande s'il y a des questions orales à étudier en fin de séance. Les réponses étant négatives, il est passé aussitôt à l'ordre du jour.

1/Comptes de gestion et compte administratif 2018 (budget communal et budget eau et assainissement) et affectation des résultats

Madame le Maire, après avoir fait remarquer que chaque membre du conseil est bien en possession des budgets primitifs 2018, des décisions modificatives et des comptes de gestion établis par le comptable du Trésor, donne la parole à Louis BESSON, adjoint chargé des finances, pour qu'il présente les comptes administratifs qui s'avèrent en concordance avec les comptes de gestion.

S'agissant du budget eau et assainissement, Louis BESSON fait remarquer que, en tenant compte des reports de l'exercice 2017, il y a à la section d'exploitation un excédent de recettes d'un montant de 42 978,73 € et à la section d'investissement un excédent de recettes de 43 666,86 €. L'affectation des résultats se fait donc tout simplement en reportant sur l'exercice 2019 les excédents constatés.

S'agissant du budget communal, il fait remarquer que, en tenant compte des reports de l'exercice 2017, il y a à la section de fonctionnement un excédent de recettes d'un montant de 127 511,62 € et un déficit à la section d'investissement de 105 644,03 €. En tenant compte des restes à réaliser (44 533,70 € en recettes et 54 525,12 € en dépenses), le besoin de financement global de la section d'investissement se monte à 115 635,45 €. Il propose donc que cette somme de 115 635,45 €, prise sur l'excédent de fonctionnement, soit affectée au compte 1068 du budget d'investissement 2019 et que la somme restante de 11 876,17 € soit reportée en fonctionnement de l'exercice 2019. Il fait remarquer que, lors du budget primitif, il avait été prévu en autofinancement une somme de 110 000 € et qu'il aura fallu en réalité un petit peu plus, précisément 5 635,45 € de plus.

Madame le Maire s'étant retirée, le conseil choisit Louis BESSON comme président de séance. Le conseil municipal, unanime, reconnaît la sincérité des restes à réaliser, approuve les comptes administratifs tels qu'ils ont été présentés et décide de l'affectation des résultats ainsi que cela a été proposé.

2/Tarifs concernant les concessions au nouveau cimetière

Madame le Maire rappelle que les tarifs existant pour le cimetière ne sont pas satisfaisants en ce qui concerne le nouveau cimetière dans la mesure où il y a là deux profondeurs possibles, soit 1,40 m, soit 2,00 m. Elle propose que le tarif actuel, soit 84 €/m² pour une concession trentenaire et 168 €/m² pour une

concession perpétuelle, soit utilisé pour les concessions d'une profondeur de 1,40 m et qu'un nouveau tarif obtenu tout simplement par règle de trois, à savoir 120 €/m² pour une concession trentenaire et 240 €/m² pour une concession perpétuelle, s'applique aux concessions d'une profondeur de 2,00 m. Louis BESSON précise que la dernière concession attribuée dans le nouveau cimetière au seul tarif existant l'a été pour un emplacement de profondeur de 1,40 m, d'où la proposition de maintien du seul tarif existant jusqu'à maintenant pour ce type de concessions.

En réponse à une question, madame le Maire indique qu'il n'y a plus de concessions disponibles dans l'ancien cimetière, en suite de quoi les tarifs proposés sont adoptés à l'unanimité.

3/Demande de subvention de l'association d'aide à domicile en milieu rural (ADMR)

La commune a reçu une demande de subvention de la part de l'association d'aide à domicile en milieu rural (ADMR), aucun montant précis n'ayant été suggéré.

Madame le Maire donne des informations sur les activités et les finances de l'ADMR, puis, faisant état de sa position de présidente de l'association locale correspondante, elle décide de se retirer, laissant la présidence à Louis BESSON, premier adjoint. Ce dernier rappelle que le conseil municipal a accordé l'an dernier à cette association une subvention de 150 € et propose de mettre aux voix le renouvellement de cette subvention au même montant. Martine VIALLET considère qu'il conviendrait d'augmenter le montant de la subvention et, sur demande du président, fait une proposition de 180 €. Chacun ayant pu s'exprimer sur cette proposition, Louis BESSON la met aux voix : elle est acceptée par cinq voix pour et deux voix contre.

4/ Désignation d'un adjoint pour signer les arrêtés d'urbanisme concernant le CTM et la mairie

Madame le maire rappelle que, lors de sa séance du 17 janvier dernier, le conseil municipal l'a autorisée à déposer les demandes d'urbanisme en rapport avec la construction du CTM et la requalification de la mairie. Comme ce ne peut être la même personne qui présente les demandes et qui délivre les autorisations d'urbanisme correspondantes, elle propose que ces dernières soient signées par Louis BESSON, premier adjoint, ce qui est approuvé à l'unanimité.

5/ Convention avec ENEDIS pour le passage d'un câble moyenne tension

Sur demande de madame le Maire, Louis BESSON présente les deux projets de convention dont chaque membre a reçu préalablement copie. Dans un des cas, il s'agit de faire passer sous le chemin de la Côte des Pinsun câble en souterrain sur une longueur d'environ 230 mètres, étant entendu que les dégâts causés par l'opération seront réparés par ENEDIS. Dans l'autre cas, il s'agit d'une ligne aérienne passant en diagonale au-dessus d'un chemin rural situé plus bas sur une longueur d'environ 30 mètres. Il précise que, dans l'un et l'autre cas, il n'y a pas de poteaux, ces derniers étant situés en terrain privé. Il précise en outre, sur demande de Jacques BROUSSOU, que, à sa connaissance, les propriétaires privés concernés ont reçu également des projets de convention de la part d'ENEDIS. Il indique enfin que ces conventions sont sans conséquence financière pour la commune.

Unanime, le conseil municipal approuve alors ces deux projets de convention et autorise madame le Maire à les signer.

6/ Modification des limites des parcelles A198 et A199

Sur demande de madame le Maire, Louis BESSON indique que ces deux parcelles, qui correspondent respectivement à la mairie et à l'église, ne sont pas conformes à la réalité des lieux. Entre autres, l'extension de la mairie réalisée il y a déjà pas mal d'année pour permettre son accès depuis la route départementale a été construite sur la voirie en dehors de la parcelle et, à l'inverse, une partie importante

de la voie communale constituant la rue Charles Exbrayat se trouve sur ces parcelles, domaine privé de la commune. Il présente le plan de division correspondant qui a été envoyé précédemment à tous les membres du conseil. Ce plan et la demande de modification correspondante sont alors approuvés à l'unanimité.

Prise par d'autres obligations, Josiane PASCAL quitte la séance et donne pouvoir à Martine VIALLET.

7/ Versement du fonds de concours de la CCMP pour le CTM : modification de la délibération du 17 janvier 2019

Madame le Maire rappelle que, lors de sa séance du 17 janvier dernier, le conseil municipal a approuvé la demande de versement de fonds de concours prévu par la communauté de communes des Monts du Pilat (CCMP) pour la construction du centre technique municipal (CTM) en se fondant sur un montant de 11 993€. Or, d'une part, ce montant est en réalité maintenant de 12 311€, d'autre part, la CCMP nous propose de signer une convention en rapport avec ce versement, convention dont madame le Maire donne lecture.

Elle précise que, en tout état de cause, la participation de la commune doit être au moins égale à 20 % des dépenses, ce qui sera le cas et tient à remercier, d'une part, le président de la CCMP, d'autre part, le Département qui est à l'origine des fonds ainsi redistribués.

Le conseil municipal, unanime, approuve alors la modification du montant de la demande ainsi que les termes de la convention et autorise madame le Maire à la signer.

8/ Questions diverses

Sur demande de madame le Maire, Michèle PEYRON donne quelques informations.

- La visite aux locaux d'ELIOR, où sont élaborés les repas qui nous sont livrés pour la cantine, demandée par la commune pour notre personnel et étendue au personnel de la cantine du Bessat et aux représentants des parents d'élèves des deux écoles, a été très intéressante même si on peut regretter que le personnel ne s'y soit pas autant exprimé que les parents.
- En raison des règles de fonctionnement du syndicat d'ordures ménagères auquel nous appartenons, les récipients contenant la nourriture continueront à être jetés avec l'ensemble des ordures ménagères dans la mesure où, contrairement à ce qui se passe à Saint-Étienne, ils ne font pas l'objet d'un tri sélectif.
- Un conseil d'école a eu lieu récemment :
 - six enfants de CM2 nous quitteront en fin d'année scolaire ainsi que deux autres pour cause de déménagement ;
 - il devrait y avoir en contrepartie, mais sous toutes réserves, quatre nouveaux enfants ;
 - les échanges avec le collège du Portail rouge se passent bien mais il n'y en a pas autant que cela serait souhaité, a priori en raison des difficultés d'organisation du côté du collège ;
 - les deux écoles ont été retenues pour des ateliers avec le Parc du Pilat
- Un nouvel atelier dans le cadre des activités périscolaires vient de commencer avec madame Clotilde Darce de l'association Colibri.
- L'atelier théâtre fera une présentation le 11 avril prochain, bien que quelques difficultés aient été constatées avec les plus petits.
- L'activité de hip-hop devrait pouvoir effectivement se dérouler en juin, l'intervenant venant de faire les démarches nous permettant de retenir sa candidature.
- Le traditionnel spectacle de musique montrant le travail des élèves faits en liaison avec le centre musical du Haut-Pilat et monsieur BONURA se tiendra le 7 juin, le même jour que la fête de l'association des parents d'élèves (APE).
- Il y aura bien classe piscine en juin comme cela a été prévu, même si l'école n'a pas obtenu

l'autorisation de libérer les élèves concernés le mercredi matin, ce qui semble paradoxal dans la mesure où, quand un enseignant est inopinément absent un mercredi matin, l'institution n'a prévu personne pour le remplacer.

- Il y a beaucoup d'enfants à la cantine, le nombre allant jusqu'à 33 certains jours : c'est très lourd pour le personnel.
- L'opération Pilat propre se déroulera en ce qui concerne Tarentaise le 6 mai prochain.
- Il y aura la plantation des fleurs le 25 mai prochain à 14 heures.

De son côté, Mickaël BLACHON signale que, malgré les conditions très difficiles, le déneigement a été bien réalisé, à la grande satisfaction de la plupart des habitants.

Tous les points de l'ordre du jour ayant été examinés, madame le Maire lève la séance : il est 22h12.

Affiché le 20 mars 2019
Le Maire
Évelyne Estellé